



DROITS DES FEMMES

Montreuil, 04 Mars 2016

LE 8 MARS, JOURNÉE DE LUTTES

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE RÉFORMÉE À LA MODE GPF !

Alors que la Direction du GPF se gargarise de la politique volontariste menée dans le cadre de l'égalité et la mixité professionnelle, en cette période sensible des notations la réalité resurgit brutalement aux visages de ces femmes qui subissent une discrimination discrète mais réelle dans le cadre du déroulement de carrière.



Moi, quand je serai grande, j'aurai un salaire d'homme!

27% D'ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES. VOUS TROUVEZ ÇA NORMAL ?



La Fédération CGT des cheminots ne cesse de rappeler que la signature seule d'un accord ne suffirait pas à enrayer ces discriminations faites aux femmes, si les Directions elles-mêmes ne mettaient en place de veille active sur ces sujets.

Cela ne peut se traduire par des « Réseaux SNCF au Féminin », tantôt Mobilités, tantôt Réseau, qui bâtissent leurs actions sur des effets de communication sans prises avec les réalités mais plutôt dans le déni des mesures reprises dans l'accord, en version grande parade incolore et avant tout dénuée de légitimité et de pertinence.

Cette année encore, les effets de la réforme du ferroviaire et les manques de moyens l'accompagnant font que les sujets de la parentalité et de l'égalité sont pointés comme obstacles à l'organisation et à la qualité de service.

Les conséquences sont claires : absence de promotions en qualifications, (D et Cadres), renforcées par un système de validation de potentiels (non réglementaire), qui impose mobilité géographique et/ou fonctionnelle, soumission et probations supplémentaires surtout pour les femmes, sans lien avec les savoirs et les savoir-faire seuls critères acceptables pour la qualité et la sécurité de la production.

Y compris en période de négociation du décret socle et de la Convention Collective Nationale, le titre III qui intègre les agents non soumis à Tableau de Service, présente pour la gente féminine un intérêt certain car il offre une relative souplesse, au bénéfice certes de l'entreprise et qui, insidieusement s'inscrit comme la seule norme possible dans l'articulation vie Pro/vie Perso, aux pères et mères de famille.

Cela est bien le signe d'une dérive organisée par l'entreprise, qui vise à se dispenser de l'application des dispositions de l'accord et à asservir les salariés, surtout les femmes, à ses orientations et ses objectifs.

La lutte contre toute forme de discrimination, axe de revendication confédéral, fait partie du combat global contre la casse de l'emploi, l'amélioration des conditions de vie et de travail, la rémunération, l'égalité hommes/femmes...

C'est pourquoi, les 8 mars comme le 9 mars 2016 (Grève Nationale tous services), la défense des droits des femmes, la lutte pour l'égalité et la mixité professionnelle, la valorisation de la parentalité sont inscrits dans les actions portées par la Fédération CGT des Cheminots.

